



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE Fourniture et maintenance de matériels de reprographie

Le présent document comporte 4 pages.

Préambule :

Le marché s'exprime en langue française.

La monnaie du marché est l'euro.

Ce marché de service fait l'objet d'une procédure adaptée définie au code des marchés publics.

1) Conditions administratives

1.1) Définition

L'acheteur public : Lycée général technologique et professionnel René Cassin à Mâcon, représenté par le chef d'établissement.

Le candidat : le fournisseur qui a déposé une offre selon les conditions requises.

Le titulaire : le candidat dont l'offre est retenue et notifiée par l'acheteur public.

Marché Reprographie impression 2022

1.2) Contexte de l'achat public

Acheteur public chargé d'une mission de service public dans le cadre du ministère de l'Education nationale au titre de l'enseignement secondaire pour un effectif scolarisé de 1 300 élèves environ encadrés par 170 personnels éducatifs.

1.3) Objet

L'objet du marché est la mise à disposition d'équipements et de matériels relatifs à la reprographie et à l'impression de type photocopieur multifonction pour un volume annuel estimé à 1 700 000 copies/imprimés de formats divers. La répartition « noir et blanc/couleur » est estimée selon : 1 500 000 noir et blanc, 200 000 couleur.

Selon les contraintes du site, les matériels utiles sont évalués à quinze photocopieurs (7 photocopieurs et 8 copieurs polyvalents multi fonction) à répartir sur sept bâtiments en site unique.

Cette prestation de service, objet du marché, comprend :

- ⇒ La location des équipements neufs et non reconditionnés,
- ⇒ La fourniture des consommables nécessaires (cartouches, toners), hors papier et agrafes,
- ⇒ La maintenance et l'entretien,
- ⇒ La gestion centralisée par l'acheteur du suivi de la consommation par usager.

1.4) Durée

La durée du marché est de 4 ans soit 16 trimestres à compter du 1^{er} juillet 2022.

1.5) Présentation des candidatures

Le candidat produit les documents DC1 et DC2 complétés et signés ou le DUME (document unique de marché européen).

Marché Reprographie impression 2022

1.6) Présentation des offres

L'offre est transmise par voie électronique via le site AJI sur lequel l'établissement dispose de son profil d'acheteur, **avant le 15 mars 2022 à 17h00**, à l'adresse suivante :

www.aji-france.com

Le candidat peut solliciter, via le site AJI, une visite de l'établissement avant remise de son offre.

Les visites sont possibles du 1^{er} au 11 mars 2022.

L'acheteur, pour sélectionner une offre, s'appuiera sur les critères suivants :

- le prix (pondération à 40%)
- la qualité des équipements (pondération à 30%)
- la qualité des services associés (pondération à 30%)

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier les prix et qualités des services avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable. Toutefois, si les offres sont économiquement satisfaisantes, l'acheteur attribuera le marché sur la base des offres initiales. La période de négociation, le cas échéant, est fixée du 16 au 22 mars 2022.

L'acheteur matérialisera son engagement en juin auprès du titulaire par signature d'un contrat en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022.

2) **Modalités financières**

2.1) Contenu des prix

Selon l'objet du marché, le tarif de la prestation inclut la location, la maintenance et l'entretien des appareils, la fourniture des consommables et la gestion centralisée de la consommation par usager.

L'offre du candidat présente une tarification forfaitaire annuelle par appareil.

L'offre tarifaire globale correspond à la somme des tarifications par équipement et pour la durée du contrat.

L'offre fait apparaître le coût copie supplémentaire (en cas de dépassement du volume contractuel) selon une tarification fixe pour la totalité de la période contractuelle.

2.2) Variation des prix

Le coût du contrat est révisable annuellement selon l'application de l'indice des prix à la consommation.

2.3) Facturation

La facturation est trimestrielle, fixe et terme à échoir.

Le prestataire adresse sa facture à l'établissement en la déposant sur la plateforme CHORUS, plateforme dédiée à la dématérialisation des factures.

Le paiement est effectué dans les 30 jours qui suivent son dépôt.

2.4) Pénalités de retard

En cas de non-respect des clauses techniques particulières relatives à la maintenance, des pénalités sont appliquées à raison de 30 € par heure de retard.

En cas de non remise en service à l'issue de l'intervention de maintenance et conformément au délai prévu aux clauses techniques particulières, la pénalité applicable est de 300 € jour.

2.5) Résiliation du marché

Le marché est exécuté en application du chapitre 4 du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services et peut être résilié selon l'application des modalités arrêtés au chapitre 6 du dit CCAG.

3) Modalités techniques

Cf CCTP joint.